



PROCÈS-VERBAL

Commission FAFA Emploi- Ligue Centre-Val de Loire

Réunion :	7 Mai 2026 à 11h00
Présidence :	Hervé Garrigues
Présents :	Mme Françoise TARTARIN (en visioconférence) MM. Claude TISSIER, M. Michel REBRIOUX, Antoine EVRAS, Patrick LAURENT, Maxime MALDENT (DAF)
Excusé :	MM. Jean Paul GOUPY
Assistent à la séance :	Jérôme MONOT (Directeur Technique Régional), Alexandre MONNIER, Jean Marie APERT

☆☆☆☆☆☆☆☆

La Commission Emploi de la Ligue Centre-Val de Loire de Football s'est réunie le jeudi 7 mai 2026 dans le cadre de l'étude des candidatures au dispositif FAFA Emploi – campagne 2026/2027.
Dans ce cadre, la Fédération Française de Football a attribué à la Ligue une enveloppe de 6,5 équivalents temps plein (ETP) pour l'exercice 2026/2027.
Ces postes ont vocation à accompagner les clubs dans la création d'emplois structurants et pérennes, en cohérence avec le cahier des charges fédéral et les projets clubs déposés sur la plateforme FAFA.

Ordre du jour

- 1) Présentation des clubs inscrits sur la plateforme FAFA emploi
- 2) Lecture du courrier de l'US Le Blanc et décision
- 3) Analyse des dossiers et classement

Analyse des dossiers

La commission précise que l'analyse des dossiers de candidature a été réalisée à partir d'une grille de critères d'évaluation, garantissant une instruction objective, transparente et équitable des demandes.
Cette grille, initialement élaborée par l'IEFF, a été enrichie par la commission régionale FAFA Emploi, puis validée dans le cadre du dispositif FAFA Emploi. Elle a également fait l'objet d'une contribution partielle de chaque référent FAFA Emploi des districts, ces derniers ayant complété les éléments relatifs aux clubs relevant de leur département.
La grille permet l'attribution d'un total maximal de 70 points par club, répartis notamment selon les critères suivants :



- Le futur emploi proposé (nature du poste, missions confiées, formation réalisée ou envisagée, et cohérence avec le projet associatif du club) ;
- Le secteur d'intervention du poste ;
- La priorité au regard du maillage territorial ;
- Les actions précédemment menées par le club (exemples : formations d'éducateurs, formation Tout Terrain, arbitrage, actions « Foot à l'École », initiatives en lien avec l'engagement sociétal, etc.).

Par ailleurs, une notation complémentaire est attribuée par les districts et la Ligue, portant sur la cohérence globale du projet de club. Cette évaluation est notée de 0 à 16 points.

L'ensemble de ces critères permet d'aboutir à une note globale maximale de 70 points par dossier, laquelle constitue la base de la hiérarchisation et de la sélection des candidatures.

Clubs ayant postulé

La commission prend acte de la liste des 23 clubs ayant ouvert un dossier FAFA Emploi pour la campagne 2026/2027, dont 19 ont transmis un dossier conforme au règlement et au cahier des charges de la Fédération Française de Football, avant la date butoir fixée au 4 mai 2026.

Dossiers non conformes :

- E.T.S. VILLEFRANCHE S/CHER (Dossier incomplet au 4 Mai 2026)
- F.C. LUCE OUEST (Dossier incomplet au 4 Mai 2026)
- SARAN FOOTBALL CLUB (Dossier incomplet au 4 Mai 2026)
- US LE BLANC (Dossier non ouvert au 4 Mai 2026)

Sélection des clubs

Après analyse des projets présentés, application de la grille de critères et échanges entre les membres de la commission, 7 clubs ont été retenus au regard :

- de leur conformité au cahier des charges fédéral,
- de la viabilité économique et organisationnelle du projet,
- et de la pertinence de la création de poste dans la structuration du club.
- de leur notation globale,

Dossiers retenus :

En attente de validation de la commission fédérale FAFA emploi :

- U.S. SANDILLON
- ATHLETIC CLUB DE CHAMBORD
- LUISANT A.C.
- FC ST DOULCHARD
- FOOTBALL CLUB ETOILE DE CHATEAUROUX
- UNION SPORTIVE PETITE BEAUCE
- ENTENTE SPORTIVE NAVEIL THORÉ VILLIERS AZÉ LUNAY



Dossiers en liste d'attente

Les clubs suivants ont été placés en liste complémentaire, selon l'ordre de priorité établi par la commission, sur la base des critères définis et de la notation obtenue.

En cas de non-validation d'un dossier par la Commission fédérale FAFA Emploi ou de désistement d'un club retenu, les dossiers seront réexaminés selon l'ordre de priorité ci-dessous, tel que défini par la Commission Régionale FAFA Emploi :

- U.S. BALGENTIENNE VAL/L BEAUGENC
- AM. LAIQ. E.P. ST. OUEN
- UNION FOOT DE TOURAINE
- C.A. ST-LAURENT-NOUAN LA FERTE ST CYR FOOTBALL
- ET. BROU
- AMBOISE AC
- DAMMARIE FOOT BOIS GUESLIN
- SOLOGNE OLYMPIQUE ROMORANTIN
- F.C ETOILE VERTE
- U.S. CHITENAY CELLETES
- ET. BLEUE ST. CYR S/LOIRE
- F.C. PAYS MONTRESOROIS

Suites données

La Commission fédérale FAFA Emploi se réunira après le 15 mai 2026, pour un retour sur les dossiers attendu début juin. Les clubs retenus seront ensuite accompagnés par les services de la Ligue dans la mise en œuvre administrative et opérationnelle de leur projet FAFA Emploi.

Président de séance,

Hervé GARRIGUES

Secrétaire de séance,

Antoine EVRAS